

Annex 1

Public

ICC-02/11-02/11-HNE-1

Madame la Présidente,

Mesdames les Juges,

468 victimes sont autorisées à participer à cette procédure : femmes, hommes et enfants qui ont directement soufferts des événements tragiques qui se sont déroulés en République de Côte d'Ivoire entre le 27 novembre 2010 et le 8 mai 2011, lors de la crise post-électorale.

Certaines d'entre elles ont subi des violences physiques et sexuelles. Certaines ont perdu leurs enfants, leurs frères et sœurs, parfois plusieurs membres de leur famille. Elles ont été privées de leur maison. Leurs biens ont été systématiquement pillés et incendiés. Des communautés entières ont été obligées de se cacher par peur d'être arrêtées uniquement à cause de leur nom de famille, de leur pays d'origine, ou de leur quartier de résidence.

Ces faits ne sont malheureusement pas inconnus par cette Chambre, puisque le 12 juin dernier la Chambre préliminaire I a rendu sa Décision confirmant les charges à l'encontre de M. Laurent Gbagbo pour les crimes de meurtre, viol, traitements inhumains et persécution commis sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire entre le 16 décembre 2010 et le 12 avril 2011.

Il y a peine trois mois, cette Chambre s'est prononcée sur les mêmes faits qui sont aujourd'hui à la base de crimes reprochés à M. Charles Blé Goudé, en statuant qu'il y a des motifs substantiels de croire que l'ancien président de la République de Côte d'Ivoire a commis des crimes ayant caractère généralisés et systématiques contre la population civile dans le seul but de se maintenir au pouvoir.

Mais l'ancien président n'a pas pu agir tout seul. Un plan d'une telle ampleur ne pouvait pas être accompli par une seule et unique personne. Et en effet, ce plan a pu être mis en place grâce à l'action de l'entourage de M. Gbagbo, dont M. Blé Goudé était un membre influant, dévoué et loyal.

M. Charles Blé Goudé, à l'époque des faits Ministre de la jeunesse et de l'emploi, mais surtout leader des Jeunes Patriotes et porte-parole de M. Gbagbo auprès d'eux – ou 'intermédiaire', terme utilisé dans le document de notification des charges – a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre du plan commun.

Les agissements des Jeunes Patriotes, mouvement créé en septembre 2002, une semaine après la tentative de coup d'État, afin de mobiliser la jeunesse dans une stratégie de contre-insurrection, sont une composante essentielle de ce plan commun.

Les victimes relatent essentiellement deux formes de violence dont les Jeunes Patriotes se sont rendus responsables au cours de la crise post-électorale : les pillages et les multiples barrages érigés par des soi-disant « comités de surveillance de quartier » tenus par les Jeune Patriotes à Abidjan.

La rue était donc le principal moyen de conquête ou de maintien du pouvoir. Et qui mieux que le général de la rue pouvait mettre en place un système efficace, rôdé depuis des années, simple et rapide à exécuter.

L'usage des barrages et pillages à Abidjan lors de la crise post-électorale intervient dans un contexte qu'il convient de préciser, et doivent être analysés dans le cadre de la bataille politique relative aux résultats de l'élection présidentielle du 28 novembre

2010. Le 2 décembre 2010, la Commission électorale indépendante déclare le candidat Alassane Ouattara vainqueur du scrutin avec 54,1 % des voix. Malgré ce verdict, Laurent Gbagbo prête serment et garde le contrôle de la télévision publique, du siège du gouvernement et des locaux des différents ministères situés dans le quartier administratif du Plateau. Ce maintien au pouvoir sans titre est dénoncé, tant par l'opposition réunie au sein du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) que par la communauté internationale. Dans ce bras de fer, le contrôle de la rue devient la ressource principale du jeu politique, d'autant que les multiples tentatives diplomatiques pour amener Laurent Gbagbo à céder pacifiquement le pouvoir s'avèrent vaines.

Le rôle joué par les Jeunes Patriotes dans la vague de violence qui se déchaîne au cours de la crise post-électorale de 2010-2011 et qui a mené à la commission des crimes contre une partie de la population civile soupçonnée d'être opposée à Gbagbo, et perçue comme des étrangers en terre ivoirienne, s'inscrit dans la continuité d'une décennie de crise, qui trouve ses origines dans des causes internes diverses s'étant cristallisées autour du concept d'« ivoirité ».

En effet, le conflit qui a vu s'affronter les forces politiques fidèles au président sortant, Laurent Gbagbo, à celles de l'opposant historique, Alassane Ouattara, à l'issue de l'élection présidentielle ivoirienne du 28 novembre 2010 n'a rien d'un phénomène nouveau ni surprenant.

Il s'en suit que contrairement à son caractère apparemment spontané, la mise en place de barrages et le pillage systématique perpétré par la jeunesse patriotique n'est qu'un instrument politique. Lucidement planifiée, rapidement mise en place. Cela est ainsi confirmé par la dynamique de prolifération des barrages, des pillages et

violences ciblées survenant quelques heures après la tenue de la fameuse assemblée générale de la « galaxie patriotique », le 24 février 2011 à Yopougon.

Et c'est Charles Blé Goudé qui préside cette assemblée. Il appelle les Jeunes Patriotes à leur rôle de cordon humain de sécurité du président Gbagbo en les incitant à s'organiser en comités. Ces comités étaient destinés, non seulement à empêcher les déplacements de l'ONUCI, supposé complice des forces anti-Gbagbo:

« Je demande à tous les jeunes de Yopougon, Port-Bouët, Koumassi, Adjamé, Cocody, Treichville, bref, de tout le district d'Abidjan, je demande à tous les jeunes de Côte d'Ivoire de s'organiser en comités pour empêcher les déplacements de l'ONUCI partout dans le pays » ;

Mais également à trouver et chasser les « étrangers » à Abidjan et dans le reste du pays

« Vérifier les entrées et les sorties de vos quartiers et dénoncer toutes les personnes étrangères qui vient dans votre quartier ».

À la suite de ces mots d'ordre du leader des Jeunes Patriotes, le phénomène des barrages se généralise aux alentours des fiefs électoraux de Laurent Gbagbo, notamment autours des cités universitaires de Cocody, de la Riviera et d'Abobo. Il gagne rapidement la commune de Yopougon, qui se transforme subitement en un gigantesque « tamis » : des barrages sont dressés ça et là à partir de sacs de sable et de débris d'étals ; sans exception, les véhicules sont méticuleusement fouillés, des coffres aux boîtes à gants ; les passagers (notamment des taxis communaux appelés localement *wô rô wô rô*) sont sommés de descendre à chaque *check point* pour être

palpés ; les sacs à main des passagères sont fouillés, les papiers d'identité contrôlés. Par ailleurs, les individus étrangers aux différents quartiers sont détectés et soumis à un interrogatoire serré. Cette irruption de la jeunesse dans la sécurité s'effectue à des degrés variables dans les quartiers d'Abidjan. L'intervention juvénile à travers les barrages est par exemple plus accentuée à Yopougon que dans les autres communes d'Abidjan. Il est dans tous les cas indéniable qu'au-delà de l'apparent désordre dans lequel ils se sont propagés, les pillages d'Abidjan constituent une action collective pour une large part concertée, planifiée, politiquement construite et orientée.

Un triste « déjà-vu », Madame la Présidente, Mesdames les Juges, puisque ce *modus operandi* caractérisait déjà les actions des Jeunes Patriotes en 2002, 2003, 2004, 2006 et 2007.

Les victimes relatent également qu'au cours des événements qui se sont déroulés à Yopougon on pouvait lire au fronton de l'un des petits commerces pillé et occupé : « *La Côte d'Ivoire aux Ivoiriens* ». Les magasins, les points de vente d'*attiéké* et les marchés de bois de Yopougon, cible principal des violences et des pillages des Jeunes Patriotes, ont un seul dénominateur commun selon eux. Celui d'être des niches contrôlées par les immigrés. Béninois, burkinabés, mauritaniens, nigériens ainsi que par des ivoiriens du nord, tous considérés comme des partisans d'Alassane Ouattara ou perçus comme tels.

L'occupation et la destruction des petits commerces étaient d'une telle ampleur que les victimes témoignent de la quasi impossibilité de se procurer des produits de consommation entre la fin du mois de mars et l'arrestation de Laurent Gbagbo.

On retrouve la même origine ethnique dans les attaques et dans les violences systématiques perpétrées par les Jeunes Patriotes au détriment des ivoiriens du nord : chauffeurs de taxi *wôrô wôrô*, propriétaires de véhicules de type minicar (les *gbaka*), propriétaires de commerces liés aux pièces détachées automobiles et de la quasi-totalité de garages automobiles de Yopougon. Plusieurs d'entre eux ont été battus, torturés, brûlés vifs. Leurs magasins pillés, aspergés d'essence et incendiés. Leur seule faute : être facilement identifiables comme ivoiriens du nord à cause du secteur dans lequel ils travaillaient.

Ce critère spécifique de ciblage, défini autour du lien entre l'ethnie et le secteur d'activité, nécessite néanmoins un bref rappel de la composition socio-économique ivoirienne. Depuis la période coloniale, le Pays a été l'une des principales destinations des flux migratoires ouest-africains. Cette immigration sous régionale, issue de la stratégie économique d'accueil des étrangers dans les plantations ivoiriennes mise en place dans les années soixante-dix par le Président Houphouët-Boigny, s'est parallèlement accompagnée de flux internes, du nord vers le sud du Pays.

Si cette politique avait largement contribué au « miracle économique ivoirien », elle a également engendré une nouvelle composition de la société, organisée en une véritable mosaïque ethnique et linguistique. À cette mosaïque des groupes culturels s'ajoute un clivage religieux. Selon le dernier recensement national, qui date de 1998, la Côte d'Ivoire était composée de 39% de musulmans, 30% de chrétiens et 12% d'animistes. Les Mandés et les Gurs, généralement musulmans, occupent depuis toujours une place importante dans les activités économiques du pays, en particulier dans les domaines du commerce et des transports. Originaires du nord, ils sont

largement présents dans le sud et particulièrement à Abidjan où se situent la plupart des activités économiques.

Les populations du nord de la Côte d'Ivoire ont, pour des raisons aisément compréhensibles, des patronymes identiques à ceux des immigrants de même ethnie provenant des pays voisins : le Burkina Faso, le Mali ou encore le Bénin. Ils ont été dès lors systématiquement soupçonnés d'être originaires de ces pays plutôt que de la Côte d'Ivoire. D'où la simpliste assimilation de l'ivoirien du nord immigré au sud avec les travailleurs étrangers venus des pays du Sahel.

On comprend pourquoi dans son fameux discours du 24 février 2011, Charles Blé Goudé appelle les jeunes patriotes à ne pas tomber dans la plaie de la guerre civile et en même temps il les invite à trouver et à chasser tout étranger du territoire ivoirien. Les 4 millions de burkinabés, les ghanéens, les maliens qui, depuis plusieurs générations vivent et travaillent en Côte d'Ivoire, tout comme les ivoiriens du Nord qui portent des noms identiques, ne sont pas des ivoiriens. Ils sont l'étranger qui usurpe leur terre, qui occupe leurs postes de travail et qui essaie de conquérir le pouvoir politique.

Le retour sur la scène politique d'Alassane Ouattara, qui le voit gagnant sur le FPI de Laurent Gbagbo, transforme en action les discours extrêmes de Blé Goudé. Alassane Ouattara, originaire du nord du pays, qui a poursuivi ses études au Burkina Faso et qui a occupé de hautes fonctions pour l'État burkinabé. Dont la candidature avait été rejetée avant les élections présidentielles qui ont vues Henri Konan Bedié accéder au pouvoir, sous le prétexte que ses origines ivoirienne de souche étaient contestées.

Alassane Ouattara incarne parfaitement l'idée avec laquelle les Jeunes Patriotes ont été endoctrinés par Blé Goudé : l'étranger venu du Burkina Faso a usurpé le pouvoir, veut éliminer Gbagbo et occuper la terre des ivoiriens à l'aide des Nations Unies et des anciens colonisateurs.

Le terrain étant balisé, Blé Goudé n'a qu'à déclencher les violences. Dans le vingt-septième Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire on peut lire et je cite :

« Après que M. Blé Goudé a appelé les Jeunes patriotes, en février, à trouver les 'étrangers' à Abidjan et dans le reste du pays, il a été signalé que de nombreux ressortissants de pays d'Afrique de l'Ouest avaient été victimes d'agressions et, pour certains, enlevés ou brûlés vifs, et que des commerces appartenant à des étrangers avaient été mis à sac et pillés à Abidjan ».

Le Rapport continue :

« [...] [L]es maisons des opposants politiques de M. Gbagbo à Abidjan ont été marquées pour signaler l'appartenance ethnique de ces derniers [...] ».

« Depuis la mi-décembre, plus de 434 assassinats, au moins 520 cas d'arrestation et de détention arbitraires, parfois accompagnés d'actes de torture, et au moins 72 disparitions ont été signalés. Des exécutions extrajudiciaires et sommaires, des viols, des actes de torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des attaques contre des édifices religieux [...] ».

Madame la Présidente, Mesdames les juges, le nombre des victimes est beaucoup plus élevé de celui retenu par le Secrétaire général dans le rapport cité, publié seulement le 30 mars 2011, alors que la crise sévissait toujours et avant même que Gbagbo soit arrêté ; beaucoup plus élevé de celui retenu par l'Accusation dans son document de notification des charges. Les événements qui nous occupent ont causé des centaines de morts et de blessés, ainsi que des centaines de femmes violées.

Madame la Présidente, Mesdames les Juges, le caractère systématique des attaques est sans conteste démontré par ces événements. Il l'est aussi par le récit des victimes. S'il est vrai que la systématisation des violences est reconnu par l'Accusation dans son document de notification des charges qui d'ailleurs liste un événement en plus par rapport au document de notification des charges à l'époque établi contre Laurent Gbagbo : l'attaque sur Yopougon entre le 25 et le 28 février 2011 ; ce document reste encore partial quant à l'étendue de la victimisation.

Les victimes attendent encore que la Justice un jour leur soit rendue.

Elles se disent satisfaites du fait qu'un premier pas important a été franchi avec la confirmation des charges à l'encontre de Laurent Gbagbo. Elles attendent maintenant que le rôle joué par M. Blé Goudé lors des événements qui nous occupent soit également reconnu. Elles considèrent en effet que la vérité sur les événements qui se sont déroulés lors de la crise postélectorale ne sera pas complètement dévoilée, ni leurs histoires réellement comprises jusqu'à ce que le rôle majeur joué par l'ancien général de la rue dans la mobilisation des jeunes pro-Gbagbo n'est pas mis en lumière devant une cour de justice.

Affaire Blé Goudé

Paolina Massidda, représentant légal commun des victimes

Déclarations liminaires

Audience de confirmation des charges

29 septembre 2014

Les victimes attendent que la vérité soit faite sur ces exactions, pour que leur souffrances d'aujourd'hui puissent être apaisées; mais surtout pour que les crimes et les horreurs du passé ne se répètent pas dans l'histoire de la Côte d'Ivoire.

Je vous remercie.